

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 2 mars 2015 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284 boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame Dominique Gaudreau

Messieurs Jean-François Pelletier
Alexandre Jolicoeur
Raymond X. Caron
Fernand Poitras

Absence motivée : madame Nathalie Bourbeau

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

048-03-2015

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sous réserve d'y ajouter le point suivant :

- Autorisation de levée de fonds – Fondation Mira inc.;

il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 2 février 2015;
3. Nomination d'un maire suppléant;
4. Adoption du règlement 180-2015 modifiant les règlements d'urbanisme permettant le prolongement de la rampe de mise à l'eau;
5. Demande de dérogation mineure – 155 chemin des Belles-Amours;
6. Demande de dérogation mineure – 541 chemin des Pionniers Est;
7. Avis de motion d'un règlement relatif au prélèvement des eaux de catégorie 3 et l'aménagement de systèmes de géothermie sous juridiction municipale;
8. Demande de subvention – Amélioration du réseau routier – Lamartine Ouest (Talbot-Fournier);
9. Demande d'aide financière – Formation pompiers;
10. Acceptation du rapport annuel 2014 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
11. Permission de voirie et dépôt de garantie – 2015 - Ministère des Transports;
12. Offre de service – Mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés – Écho-tech H₂O inc.;
13. Détermination des tarifs – Location – Logements – Salle des Habitants;

14. Autorisation de renouvellement – Cotisation – Transbélumont inc.;
15. Autorisation de contribution financière – Office du tourisme de la MRC de l’Islet;
16. Autorisation de passage – La Boucle du Grand Défi Pierre Lavoie 2015;
17. Autorisation de signature – Contrat social pour la qualité de vie des aînés;
18. Mandat – Les serres Caron inc. – Aménagements floraux;
19. Autorisation d’achat – Acier armature – Réfection de rampe de mise à l’eau;
20. Autorisation – Mandat – Montage graphique – Vente de terrains – Parc industriel;
21. Autorisation de paiement – Facture – Commission administrative des régimes de retraite et d’assurances;
22. Adoption des comptes et des différents documents financiers;
23. Correspondances :

Centre GO Saint-Jean-Port-Joli	Lettre d’appui – Projet d’équipements multimédias
UMQ	Renouvellement – Assurances collectives;
Recyc-Québec	Versement de la compensation de janvier 2015 dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables;
La Mutuelle des municipalités du Québec	Ristourne – Exercice financier 2014;
Groupe Conseil Roche	Offre de services – Nouvelles exigences - Règlement sur les passages à niveau pour la gestion de la sécurité des passages à niveau de compétence fédérale;
MRC L’Islet	Projet de règlement modifiant le schéma d’aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L’Islet afin d’agrandir le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli;
Claude Beaulé – Vertal inc.	Aide financière – Programme compostage destiné aux petites municipalités;
Madame Béatrice Caron	Sollicitation – Marche pour la guérison du diabète Télus;
École Jeanne-De-Chantal	Demande de partenariat – Ouverture d’un service de garde – Salle Chanoine-Martel;
Comité Parade des Berlots	Remerciement;

24. Période de questions;
25. Levée de l’assemblée.

049-03-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015 :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance tenue le 2 février 2015.

050-03-2015

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT :

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution numéro 368-12-2014, monsieur Raymond X. Caron a été nommé à titre de maire suppléant, et ce, pour une période de trois mois;

CONSIDÉRANT QUE ce délai est expiré et qu'il y a lieu de nommer un successeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Fernand Poitras soit nommé maire suppléant, et ce, pour les mois de mars, avril et mai 2015.

051-03-2015

ADOPTION DU RÈGLEMENT 180-2015 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME PERMETTANT LE PROLONGEMENT DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU :

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier les règlements d'urbanisme suivants :

- # 156-2013 concernant l'émission des permis et certificats;
- # 158-2013 concernant le zonage;
- # 159-2013 concernant le lotissement;
- # 160-2013 concernant la construction;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 13 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par sa résolution 004-01-2015 le premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU' un avis public annonçant l'assemblée publique de consultation a été donné le 14 janvier 2015, lequel a été publié dans un journal conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par résolution 023-02-2015 et sans modification, le second projet de règlement,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 180-2015 modifiant les règlements d'urbanisme permettant le prolongement de la rampe de mise à l'eau, lequel fait partie intégrante.

052-03-2015

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 155 CHEMIN DES BELLES-AMOURS :

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 155 chemin des Belles-Amours a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de permettre l'agrandissement sur le côté Est du bâtiment principal situé sur le terrain connu et désigné comme étant le lot 2 938 994 du cadastre de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE les marges latérales pour un bâtiment résidentiel en zone agricole sont de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement réduira la marge latérale du côté Est à 4 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction ne peut être réalisé sans l'autorisation d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le terrain situé à l'Est de l'immeuble concerné est un terrain vacant que le propriétaire utilise comme chemin d'accès à sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne cause pas de préjudice au voisinage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter une dérogation visant à réduire la marge latérale Est à 4 mètres au lieu du 6 mètres requis par la réglementation municipale.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 541 CHEMIN DES PIONNIERS EST :

La décision relative à ce dossier sera fixée lors de la réunion du 7 avril prochain.

053-03-2015

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU PRÉLÈVEMENT DES EAUX DE CATÉGORIE 3 ET L'AMÉNAGEMENT DE SYSTÈMES DE GÉOTHERMIE SOUS JURIDICTION MUNICIPALE :

Monsieur Alexandre Jolicoeur, conseiller, donne avis que, lors d'une prochaine réunion, un règlement relatif au prélèvement des eaux de catégorie 3 et l'aménagement de systèmes de géothermie sous juridiction municipale sera présenté pour adoption.

Une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

054-03-2015

DEMANDE DE SUBVENTION – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – CHEMIN LAMARTINE OUEST :

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de formuler dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier une demande d'aide financière pour la pose de pavage sur le chemin Lamartine Ouest et plus précisément entre les numéros civiques 187 et 240.

Il est de plus résolu de préciser que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

055-03-2015

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FORMATION POMPIERS :

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- préciser, qu'au cours de l'année 2015, la municipalité de L'Islet projette d'inscrire deux personnes à des cours de formation de pompiers volontaires;
- formuler, dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, une demande de soutien financier au ministère de la Sécurité publique.

056-03-2015

ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2014 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE:

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, les autorités locales et régionales chargées de l'application de

mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigé, le rapport annuel 2014 préparé par la Municipalité de L'Islet à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

057-03-2015

PERMISSION DE VOIRIE ET DÉPÔT DE GARANTIE – 2015 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet doit aviser le ministère des Transports du Québec et obtenir une autorisation pour toute intervention dans l'emprise des chemins appartenant au ministère;

CONSIDÉRANT QUE le ministère, lorsqu'il est avisé de la situation, délivre un permis autorisant la municipalité à procéder;

CONSIDÉRANT QU' afin de minimiser les tâches administratives, il serait préférable de présenter au ministère des Transports une résolution qui serait valide pour chaque année :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- le conseil municipal autorise soit le maire, la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité, toute permission de voirie avec le ministère des Transports du Québec pour l'année 2015;
- le conseil municipal s'engage à respecter les clauses inscrites sur ladite permission de voirie incluant la remise des lieux en bon état;
- dans le cas de travaux urgents et imprévus, la municipalité s'engage à demander une permission de voirie le jour ouvrable suivant chacun des travaux;
- la municipalité demande audit ministère de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

OFFRE DE SERVICE – MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS – ÉCHO-TECH H₂O INC. :

La directrice générale dépose une offre de service de la firme Écho-tech H₂O inc. afin d'effectuer la mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés de la municipalité, et ce, conformément à la méthodologie proposée dans le guide préparé à cet égard par le MAMOT.

Après discussion, il est convenu d'obtenir d'une autre compagnie compétente en la matière une seconde proposition de services.

058-03-2015

DÉTERMINATION DES TARIFS – LOCATION – LOGEMENTS – SALLE DES HABITANTS:

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers de majorer du taux d'indice des prix à la consommation pour les mois de mars à février les tarifs de location imposés à l'égard des logements aménagés à l'étage de la Salle des Habitants, et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016.

059-03-2015

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT – COTISATION – TRANSBÉLIMONT INC. :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, telles que ci-après décrites, les conditions de renouvellement du service de transport adapté sur le territoire de L'Islet :

1. Que la Ville de Montmagny soit nommée et accepte le mandat d'organisme mandataire que lui confient les municipalités participantes et signe au nom de celles-ci l'entente à intervenir avec Transbélumont inc. pour toutes les opérations du transport adapté;
2. Que l'organisme Transbélumont inc. soit mandaté pour l'exploitation d'un service de transport adapté aux personnes handicapées.
3. D'accepter, au montant de 308 287 \$, les prévisions budgétaires préparées par Transbélumont inc. pour l'exercice financier 2015.
4. D'accepter l'énoncé de principe des répartitions de la contribution financière, et par conséquent, défrayer une quote-part de l'ordre de 13 400 \$ pour ce même exercice; laquelle sera acquittée en 3 versements égaux soient le 15 janvier, 1^{er} avril et 1^{er} juin.
5. Que les tarifs soient fixés, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 14 mars 2015, à 2.75 \$ pour un déplacement à l'intérieur d'une municipalité, à 3.00 \$ pour un déplacement vers une deuxième municipalité et à 5.00 \$ vers une troisième municipalité.

De Montmagny vers L'Islet le tarif est de 5.00 \$ du passage. Pour effectuer un tel déplacement, un nombre minimum de 3 usagers est requis sinon, l'usager devra déboursier le tarif de 3 personnes, soit 15.00 \$. Si 2 personnes utilisent le même véhicule, le tarif sera de 7.50 \$ chacun et de 5.00 \$ pour 3 personnes et plus.

Pour les personnes qui ne sont pas admises au transport adapté, les places disponibles seront offertes au même coût.

À partir du 15 mars 2015, et ce, jusqu'au 31 décembre 2015, les tarifs seront fixés à 3.00 \$ pour un déplacement à l'intérieur d'une municipalité, à 3.50 \$ pour un déplacement vers une deuxième municipalité et à 6.00 \$ pour un déplacement vers une troisième municipalité.

De Montmagny vers L'Islet le tarif sera de 6.00 \$ du passage. Pour effectuer un tel déplacement, un nombre minimum de 3 usagers est requis sinon l'usager devra déboursier le tarif de 3 personnes, soit 18.00 \$. Si 2 personnes utilisent le même véhicule, le tarif sera de 9.00 \$ chacun et de 6.00 \$ pour 3 personnes et plus.

Pour les personnes qui ne sont pas admises au transport adapté, les places disponibles seront offertes au même coût.

6. Que le service soit effectué principalement par minibus adapté, le taxi venant compléter le service aux heures de pointe.
7. Que l'horaire de fonctionnement du service soit de 82 heures par semaine réparties de la façon suivante :

- lundi au vendredi : 7 h à 18 h
- samedi : 12 h à 18 h

et ce, sur une base de 52 semaines.

8. Que les priorités de déplacement soient : travail, étude, soins médicaux, loisirs et autres.
9. Que les municipalités participantes soient : Montmagny, Cap-Saint-Ignace et L'Islet (L'Islet-sur-Mer, Ville de L'Islet et Saint-Eugène).
10. Que monsieur Fernand Poitras soit désigné à titre de représentant de la Municipalité de L'Islet au sein du conseil d'administration de Transbélumont inc.

060-03-2015

AUTORISATION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – OFFICE DU TOURISME DE LA MRC DE L'ISLET :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité d'autoriser, pour l'année 2015, la signature de l'entente d'aide financière présentée par l'Office du Tourisme de la MRC de L'Islet dans le but de promouvoir les différents attraits de L'Islet.

Il est de plus résolu :

- d'accepter, au montant de 15 000 \$, les honoraires reliés à un tel mandat;
- de préciser que cette somme sera prélevée à parts égales entre les argents disponibles de la municipalité et le Camping Rocher Panet; le tout selon la coutume établie au cours des dernières années.

061-03-2015

AUTORISATION DE PASSAGE – LA BOUCLE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 2015 :

CONSIDÉRANT QU' au mois de juin prochain, le territoire de la Municipalité de L'Islet sera mis en valeur par le passage de la Boucle du Grand Défi Pierre Lavoie 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Grand Défi est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'encourager les jeunes et leur famille à adopter de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE cette activité permettra à 5 000 cyclistes de parcourir 135 kilomètres en vélo accompagnés des 1 000 cyclistes du 1 000 km;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs visés rencontrent celles de la municipalité de L'Islet par la tenue de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de L'Islet autorise le passage de la Boucle du Grand Défi Pierre Lavoie sur son territoire.

062-03-2015

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT SOCIAL POUR LA QUALITÉ DE VIE DES ÂÎNÉS :

CONSIDÉRANT QUE La FADOQ (Fédération de l'Âge d'Or du Québec) a lancé en 2013, par son manifeste en faveur d'une qualité de vie pour les aînés, un débat national autour du concept de qualité de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le contrat social proposé à l'ensemble de la société québécoise, civile, publique ou privée a pour objectif de nous faire prendre conscience que nous avons tous la responsabilité de nous engager à assurer une qualité de vie adéquate aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE dans la mise à jour de sa politique de la famille en février 2014, la Municipalité de L'Islet a inclus dans sa démarche un volet des aînés avec le souci que nos interventions favorisent leur épanouissement et leur sécurité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de L'Islet adhère au contrat social pour la qualité de vie des aînés proposé par le Réseau FADOQ, dont copie est jointe en annexe.

063-03-2015

MANDAT – LES SERRES CARON INC. – AMÉNAGEMENTS FLORAUX :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler, auprès des Serres Caron inc., le contrat pour la fourniture de jardinières devant être installées sur quelques poteaux d'utilités publiques dans le secteur L'Islet-sur-Mer, à l'École secondaire Bon-Pasteur ainsi qu'aux différents édifices et infrastructures municipaux et publics.

064-03-2015

AUTORISATION D'ACHAT – ACIER ARMATURE – RÉFECTION DE RAMPE DE MISE À L'EAU :

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, auprès de la compagnie Les Ferrailleurs du Québec inc., l'achat et la pose d'acier d'armature et ses accessoires dans le cadre du projet de réfection de la rampe de mise à l'eau, le tout pour la somme de 8 900 \$ plus taxes.

065-03-2015

AUTORISATION – MANDAT – MONTAGE GRAPHIQUE – VENTE DE TERRAINS – PARC INDUSTRIEL :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à la firme Atelier Esperluette le mandat de procéder au montage graphique d'une publicité pour la vente des terrains du parc industriel, et ce, pour la somme de 385 \$ plus taxes.

066-03-2015

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE – COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES :

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Municipalité de L'Islet verse à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) une somme pour payer le financement du régime de prestation supplémentaire versé annuellement à un élu provenant de l'ancienne municipalité de L'Islet-sur-Mer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 1 599 \$, le paiement de la facture présentée par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances pour le financement du régime de prestations supplémentaires.

Il est de plus résolu de préciser que la majorité de cette somme sera prélevée à même le solde du surplus réservé pour le paiement de la quote-part dudit régime.

067-03-2015

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS:

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 26 février 2015 pour la somme de 90 454.61 \$.

068-03-2015

MADAME BÉATRICE CARON – SOLLICITATION – MARCHE POUR LA GUÉRISON DU DIABÈTE TÉLUS :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un soutien financier de 25 \$ à madame Béatrice Caron pour sa participation à « La marche pour la guérison du diabète Télus » qui aura lieu le 14 juin prochain.

069-03-2015

AUTORISATION DE LEVÉE DE FONDS – FONDATION MIRA INC :

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira inc. sollicite l'autorisation de la Municipalité de L'Islet pour effectuer une collecte sur la voie publique pour le bénéfice de ladite fondation;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est tenue sur le territoire depuis 2008 et a permis d'amasser une somme d'environ 12 000 \$, laquelle sert à financer l'entraînement des chiens guides qui sont, par la suite, transférés à des personnes ayant un handicap visuel, physique ou des troubles envahissant du développement;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte se tiendra sous la gouverne de monsieur Claude-François Caouette et des membres des Chevaliers de Colomb du conseil 3454 de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder aux membres des Chevaliers de Colomb de L'Islet le droit d'effectuer une collecte de fonds qui aura lieu le 9 mai prochain sur le territoire de la municipalité, et ce, au profit de la Fondation Mira inc.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

070-03-2015

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 20 h 44, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je, soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière